



Compte rendu du CNAS du 31 mars 2022

Lors du CNAS du 31 mars dernier, le Secrétaire général adjoint, dans son introduction, a souligné l'importance d'écouter dans cette instance les associations socio-culturelles de Bercy. Il a aussi souligné les efforts de l'ALPAF pour loger rapidement quatre agents du Ministère des affaires étrangères suite à leur retour précipité d'Ukraine. La crise ukrainienne nous donne un sujet de prospective car l'EPAF possède des centres de vacances qui pourraient loger des réfugiés dans les résidences de vacances fermées.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC, dans leurs propos liminaires, ont souligné leur satisfaction d'entendre les associations socio-culturelles de Bercy en rappelant que leurs offres devaient profiter à l'ensemble des agents de nos ministères et pas seulement aux franciliens.

Nos Fédérations interviendront sur les différents points à l'ordre du jour, mais, en avant-propos nous rappelons que les agents de la DGCCRF qui subissent l'interministérialité sont toujours des agents de nos ministères et qu'à ce titre ils doivent pouvoir bénéficier totalement et complètement de l'Action Sociale qui est la nôtre !

Nous soulignons que nous aurions aimé avoir lors de ce CNAS, qui est l'instance politique de l'Action Sociale, des points d'étape sur la situation de l'EPAF et sur le réseau de l'Action Sociale.

Enfin, nos Fédérations UNSA et CFE-CGC ont salué le travail de l'ALPAF pour loger en urgence nos collègues du MAE revenus d'Ukraine et indiqué que nous sommes favorables à l'accueil des réfugiés dans des centres de vacances, en souhaitant être, comme OS, associées à ce travail.

Voici les principaux points de CNAS :

Rapports d'activité des associations

- L'ATSCAF

Suite à la crise COVID, l'association dénombre 26 000 adhérents en 2021 contre 42 000 en 2019. Mais, avec 33 000 adhérents au 31/03/2022, l'association en a regagné une grande partie. L'ATSCAF fonctionne de façon décentralisée avec une ATSCAF fédérale et 129 sections locales ATSCAF autonomes réparties sur tout le territoire métropolitain et outre-mer. L'ATSCAF propose des activités culturelles, sportives mais également touristiques (agences de voyages partenaires et 4 résidences appartenant à l'association). La masse salariale est de 4,4 millions d'euros par an et 57 fonctionnaires y travaillent en détachement. La cotisation annuelle est de 20 €.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC remercient le représentant de l'association pour ce bilan si complet et souligne l'importance de l'ATSCAF qui participe pleinement à tisser et faire perdurer des liens sociaux et culturels si importants à notre époque. Nous demandons quel est le lien de l'ATSCAF avec les acteurs du réseau de l'action sociale et soulignons une fois de plus depuis quatre ans l'importance de la communication pour faire connaître l'action sociale et ses associations.

L'ATSCAF souligne que certaines délégations de l'action sociale travaillent avec eux et d'autres pas. Tout dépend des rapports humains.

- PLACE DES ARTS

L'association est principalement basée à Bercy et dans les bâtiments annexes du Secrétariat général. Elle a vu son nombre d'adhérents en baisse suite à la crise COVID. Son adhésion est de 25 € par an (35 € pour les extérieurs aux ministères). Elle a 15 salariés. L'association est spécialisée dans le prêt de livres, BD, DVD, CD mais elle organise également des concerts, des séances de dédicaces, des expositions et des ventes de livres neufs. L'association a développé des activités en ligne comme la VOD (7 films/mois), la musique en ligne et des concerts diffusés en livestream. L'activité numérique est disponible dans toute la France.

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC remercient le représentant de l'association pour ce bilan complet qui permet de découvrir une association si peu connue des agents de nos ministères. Une fois de plus, nous soulignons le problème de la communication qui ne permet pas de diffuser l'information de l'ouverture de cette association à tous les agents sur l'ensemble du territoire.

- CLUB SPORTIF DU MINISTERE (CSMF)

Cette association a 100 ans. Son adhésion coûte 167 € par an et est majorée pour les adhérents extérieurs aux ministères. La pandémie depuis deux ans a beaucoup perturbé le fonctionnement des différentes activités (cours de maintien de la forme, badminton, musculation, running...)

Les Fédérations UNSA ET CFE-CGC remercient le représentant de l'association pour cette présentation. Nous regrettons que son rayonnement ne se décline pas pour les agents en poste en province.

Protocole relatif à la mise en place d'un accompagnement individualisé des agents par le réseau territorial de l'action sociale dans le cadre des transformations de la DGFIP

Ce protocole entre la DGFIP et le Secrétariat général formalise les rôles respectifs des services RH des directions territoriales et des délégations de l'action sociale et mobilise l'action sociale dans le cadre de l'accompagnement des agents concernés par ces réorganisations. L'objectif est de favoriser la réussite professionnelle et personnelle de l'agent dans son nouveau bassin de vie. Le service des RH locales constitue le point d'entrée unique pour un agent qui arrive dans un département et prend en charge l'aspect administration tout en favorisant l'orientation de l'agent vers les acteurs locaux en mesure de l'aider dans son installation. La délégation présente un bouquet de services possibles aux nouveaux arrivants : logement social sous réserve de conditions de ressources, logement social préfectoral, logement temporaire, des aides financières et des prêts, en plus des aides spécifiques (ex : handicap...), solutions de garde d'enfants. Les agents concernés par les relocalisations de la DGFIP pourront prétendre, dans le respect des conditions de ressources, au versement de l'aide à la première installation. Par ailleurs il est prévu le versement des montants maximum concernant l'aide à la propriété et le prêt immobilier complémentaire pour les agents concernés y compris pour ceux qui ont déjà bénéficié de cette prestation. Ce protocole aura une date rétroactive de mise en place et fera l'objet d'un GT DGFIP le 11 mai et d'une communication sur l'intranet Ulysse.

Les Fédérations UNSA et CGC prennent acte positivement de la rétroactivité de la mise en place de ce dispositif car tout doit être fait pour faciliter la vie des agents qui subissent une restructuration. Nous aimerions savoir combien d'agents sont concernés par ce dispositif et si ce dispositif concerne seulement le NRP ou des réformes futures.

L'administration précise que ce dispositif concerne le NRP et la démétropolisation. Il y aura des bilans à venir sur ce sujet qui seront normalement vus en CNAS.

Conditions de restauration des agents de la DGCCRF affectés en directions départementales interministérielles (DDI)

Ce dossier concerne 170 agents déployés sur 18 sites. Actuellement tous les agents ont des titres restaurant (TR). Le ministère de l'Intérieur, dont dépendent les DDI, ne propose pas de TR. Sur douze sites, le Secrétariat général a décidé de maintenir les TR car les solutions de restauration collective ne sont pas efficaces. Il reste six sites qui ont des solutions de restaurations à priori correctes et pour lesquels les TR prendront fin en juin 2022.

Les Fédérations UNSA et CFE-CGC ont rappelé que les agents de la DGCCRF sont des agents de notre ministère qui subissent l'interministérialité alors qu'ils ne l'ont pas choisie. Nous voulons donc qu'ils soient traités comme les autres agents de nos ministères. Nous rappelons que l'action sociale dont ils dépendent est celle de nos ministères avec ses critères et non pas ceux du ministère de l'Intérieur. Nous exigeons que les agents CCRF soient traités avec les critères de Bercy et non ceux de Beauvau ! La vie des agents compte chez nous !

L'administration admet qu'il faut revoir ce dossier en prenant en compte des critères comme le kilométrage pour accéder à la solution de restauration collective et des offres suffisamment intéressantes. Les prestations seront revues avec des critères « Bercy » (kilométrage/prix/repas proposés). Cela demandera un travail qualitatif et d'analyses. L'administration a réaffirmé que les agents CCRF en DDI sont bien des agents de Bercy.

Voici le texte du vœu adopté à l'unanimité des OS lors du CNAS de ce jour :

« Le CNAS apporte son plein soutien aux collègues du MEFR soumis à l'interministérialité, et exige que le SG mette tout en œuvre pour les faire pleinement bénéficier de l'action sociale Finances. Les règles qui s'appliquent à ces collègues doivent être les mêmes que pour les autres agentes et agents du ministère, notamment pour le respect du plafond d'harmonisation tarifaire et de l'accès aux titres restaurants en matière de restauration, ou pour l'accès aux prestations des CDAS et notamment les arbres de Noël. »

Actions locales

- Les mesures financières exceptionnelles

1/ Abondement exceptionnels des CAL (Crédit d'actions locales) : les CAL sont une enveloppe de crédits destinés à financer un programme d'actions librement définies au niveau local et concertées au niveau des CDAS. Cette enveloppe est allouée chaque année aux départements. Le montant alloué est arrêté sur la base d'une enveloppe par enfants/actifs/retraités (9,57 € par actif, 3,19 € par retraités et 36,82 € par enfant). Le montant « plancher » est de 18 000 € au lieu de 16 000 € précédemment.

2/ La compensation de l'annulation des spectacles de Noël : après un bilan, le montant total des annulations s'élèvent au niveau national à 79 800 €. Ces crédits seront pris sur la réserve constituée au niveau national.

3/ Les modalités de calcul de l'aide aux petites structures de restauration collective (APSRC) : pour tenir compte des conséquences de la baisse de fréquentation de la restauration collective suite à la pandémie, les modalités de calcul de 2021 sont reconduites.

Les Fédérations UNSA et CFE-CGC prennent acte de ces mesures en rappelant de veiller à les pérenniser si nécessaire.

- Le FIL (Fonds d'innovation locale)

Le FIL a été lancé en 2019 pour financer des actions dites innovantes. Un nouvel appel à projets est lancé avec trois critères : nouveauté/vocation sociale ou service de proximité et caractère expérimental.

Nos Fédérations UNSA et CFE-CGC se félicitent de l'existence du FIL et rappellent avoir, dès 2019, marqué leur intérêt pour ce concept. Le FIL peut donner de l'envie et des idées au niveau local. Il faudra, pour nos fédérations, avoir un retour afin que les bonnes initiatives puissent profiter à d'autres.